

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي
UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA
UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1233^{ÈME} RÉUNION AU NIVEAU MINISTÉRIEL

25 SEPTEMBRE 2024
NEW YORK, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PSC/MIN/COMM.1/1233(2024)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUE

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1233^e réunion, tenue au niveau ministériel le 25 septembre 2024, sur l'actualité de la situation au Soudan ;

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses décisions et prises de position antérieures sur la situation au Soudan, en particulier le Communiqué [PSC/AHG/Comm. 1218 (2024)] adopté lors de sa 1218^e réunion tenue au niveau des chefs d'État et de Gouvernement le 21 juin 2024, et le Communiqué de presse [PSC/PR/BR. 1228 (2024)], adopté lors de sa 1228^e réunion tenue le 19 août 2024 ;

Réaffirmant l'engagement soutenu de l'UA à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité nationale et l'indépendance de la République du Soudan et **réitérant** sa solidarité avec le peuple soudanais dans son aspiration à la restauration de l'ordre constitutionnel par le biais d'un gouvernement dirigé par des civils.

Prenant note de la déclaration liminaire de S.E. Lejeune Mbella Mbella, Ministre des Relations extérieures de la République du Cameroun et Président du Conseil de Paix et de Sécurité pour le mois de septembre 2024, et de la déclaration de S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine.

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Note** avec une profonde inquiétude les conflits en cours entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide au Soudan et, une fois de plus, **condamne fermement** la violence au Soudan, en particulier les récents développements militaires à El Fasher, la capitale de l'État du Darfour du Nord ;
2. **Exige** un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel de la part des parties belligérantes et réaffirme qu'il est impératif d'assurer une protection efficace des civils contre les atrocités et la famine qui menacent ;
3. Dans ce contexte, **réaffirme** l'engagement de l'Union africaine à explorer des mesures pratiques pour assurer la protection de tous les civils soudanais, conformément au communiqué du CPS PSC/HoSG/COMM.1218 (2024) du 21 juin 2024, et **souligne à nouveau** qu'il n'y a pas de solution militaire viable et durable au conflit ; et **appelle** à un véritable dialogue inclusif pouvant conduire à une solution durable à la crise au Soudan ;
4. **Exhorte** les parties belligérantes à mettre pleinement en œuvre les Accords conclus dans la Déclaration de Djeddah du 11 mai 2023 concernant l'accès humanitaire et la protection des civils ;
5. **Condamne fermement** toutes les attaques et violences contre les civils, ainsi que les violations commises à l'encontre des enfants, des femmes et des jeunes filles, et exige le

respect du Droit humanitaire international et des Droits de l'homme, tout en avertissant les auteurs de ces actes qu'ils devront en rendre compte ;

6. **Note avec une vive inquiétude** la détérioration de la situation humanitaire au Darfour et **exige** que les Forces de soutien rapide lèvent d'urgence le siège de la ville d'El Fasher, et que les Forces de soutien rapide et les Forces armées soudanaises assurent un accès humanitaire sûr et sans entraves aux populations assiégées souffrant d'une grave insécurité alimentaire dans certaines régions du Soudan et **condamne** les attaques contre les agriculteurs qui perturbent la capacité de subvenir aux besoins de la population soudanaise ;

7. **Réaffirme** la pertinence continue et la mise en œuvre de la Feuille de route de l'UA pour la résolution de la crise au Soudan, y compris ses piliers clés que sont le cessez-le-feu global et inconditionnel, l'accès humanitaire et la protection des civils, et **demande** à la Commission et au Groupe de Haut niveau sur le Soudan d'intensifier la collaboration avec les partenaires afin d'assurer sa mise en œuvre pleine et entière ;

8. **Condamne** toute forme d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures du Soudan et appelle tous les acteurs qui apportent actuellement un soutien militaire aux parties belligérantes à s'abstenir d'alimenter davantage le conflit ;

9. **Souligne l'importance** d'une coordination et d'une complémentarité accrues des efforts de paix grâce à la collaboration entre l'UA, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les pays voisins, et réaffirme le rôle central de l'UA par l'intermédiaire du Comité ad hoc présidentiel du CPS et du Groupe de Haut niveau ;

10. **Salue** le leadership de S.E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, en sa qualité de Président du Comité présidentiel ad hoc du CPS, et pour avoir convoqué la réunion du Comité ad hoc sur le Soudan en octobre 2024 ; et exhorte les pays voisins, les États membres de l'UA et la communauté internationale à soutenir les efforts du Comité en vue d'un règlement rapide du conflit ;

11. **Attend avec intérêt** la visite de terrain de solidarité du CPS à Port-Soudan, au Soudan, en octobre 2024, sous la présidence de la République arabe d'Égypte, afin de discuter avec les parties prenantes sur le terrain et d'explorer les moyens de parvenir à une solution durable au conflit dans le pays ;

12. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.